



A l'occasion de ce dernier CTSD de l'année scolaire 2020-2021, en souhaitant qu'un CDEN et un CTSD se tiendront à la rentrée, la FSU Allier tient d'abord à souligner, comme nous l'avons également fait au CHSCTD, que cette année se termine alors que les personnels de toutes catégories sont assez largement épuisés.

Ceci s'explique certes par les conditions générales d'exercice de nos métiers, qui appelleraient une tout autre politique axée sur l'augmentation des moyens des services publics et de la fonction publique, en postes de fonctionnaires, ainsi que par les contraintes liées aux conditions sanitaires, mais aussi par les conséquences des orientations politiques choisies à contresens de ces besoins réels, en ce qui concerne les postes, les salaires et les conditions de travail. Nous notons une multiplication des "couacs", notamment sur des domaines comme l'organisation des examens, qui sont facteur de stress.

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, loin d'apporter des améliorations, est en train d'instaurer une opacité et une incertitude croissantes pour les personnels en ce qui concerne leurs mutations et leurs carrières. L'une des questions diverses que nous avons soumise au présent CTSD porte sur le fait qu'un poste mis au mouvement semble non pourvu non pas faute de demande mais ... on ne sait pourquoi. Nous espérons que cette mesure, non réglementaire, n'illustre pas le début de l'arbitraire dont le risque est ouvert par cette loi, dont nous demandons à nouveau l'abrogation, car elle va à l'encontre des principes républicains et égalitaires, et de bonne gestion, sur lesquels la Fonction publique fonctionnait depuis des décennies, et ne constitue en rien une modernisation.

C'est au contraire une évolution vers une Fonction publique qui soit toujours plus une Fonction publique, et non une start up en cours de dislocation, qui s'impose. Deux catégories importantes des personnels de l'enseignement public se sont mobilisées cette année pour demander un véritable statut, le caractère indispensable de leur métier et l'exercice de leurs missions reconnues par tous requérant cette évolution : les AESH et les AED. En ce qui concerne les AED, la FSU Allier déplore ce que nous ne pouvons que constater : lorsque des AED se mettent à avoir une activité revendicative et syndicale, ce qui couronne toujours un investissement sérieux dans leurs missions et dans la vie de leurs établissements, ils courent le risque de voir leurs contrats non renouvelés. Autrement dit, d'être licenciés exactement comme cela arrive parfois à des syndicalistes dans certaines PME. Il n'est pas dans l'intérêt des chefs d'établissements, fonctionnaires nécessaires du service public, de se mettre à fonctionner comme des patrons de PME envers certaines catégories des personnels de l'enseignement public. C'est pourquoi nous demandons la tenue de la suite du groupe de travail AED au niveau rectoral et l'examen très sérieux de la mise en place de motifs explicites et valables de non renouvellement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et de l'évolution vers une pluri-annualité des contrats.

Concernant la carte scolaire, nous remercions Mme la DASEN de l'avoir, comme l'avaient demandé les représentants FSU, UNSA, FO et SNALC, mise à l'ordre-du-jour du présent CTSD. Il nous semble nécessaire de rappeler préalablement que la carte scolaire constitue une

question politique et territoriale centrale et qu'il a été démontré tout particulièrement cette année que l'attribution des moyens nécessaires (ouvertures nécessaires, moyens de remplacements, décharges de direction d'école, reconstitution des réseaux d'aide,) n'est possible qu'avec une dotation en hausse et non pas en baisse. C'est pourquoi nous complétons cette déclaration par le rappel, pour jonction au procès-verbal de ce CTSD, de la lettre adressée à ce sujet par FSU Allier à M. le Ministre, que nous avons présentée déjà au CDEN du 23 février dernier mais qui n'a rien perdu de son actualité, lettre à propos de laquelle nous avons reçu une promesse de réponse du ministère, non reçue à ce jour. Dans cette lettre figure la motion adoptée, unanimement, par le Conseil départemental de l'Allier le 4 février dernier, qui demande que la dotation soit revue à la hausse. La carte scolaire, ce sont aussi les collèges, plusieurs ouvertures de divisions restant nécessaire dans plusieurs établissements, en particulier sur le bassin de Montluçon.